



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o R2025-796

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 4 août 2025:

R2025-796 modifiant le règlement de lotissement concernant l'emprise des rues à sens unique

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement pour déterminer la largeur minimale de l'emprise d'une nouvelle rue lorsque celle-ci est prévue à être à sens unique.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 15 septembre 2025

André Pineault,
Directeur général et greffier